

AUX SECRETAIRES DES S1

AUX MEMBRES DE LA CA

LILLE LE 25/11/04

CIRCULAIRE N°5

Action

Grève 7 décembre
page 2

Politique scolaire

**Rapport Thélot et
formation initiale des
enseignants**
page 3

**Rapport Thélot et
autonomie des
établissements**
page 4

Activités du S3

**Compte-rendu du CTPA
du 17 novembre**
page 5

Annexe 1
page 6

Annexe 2
page 7

L'EDUCATION NATIONALE DOIT RESTER UNE PRIORITE

**NON AUX REGRESSIONS
PESONS POUR D'AUTRES CHOIX**

GREVE NATIONALE

Mardi 7 décembre

A l'appel du SNES et du SNEP,
des syndicats de la FSU Nord

Mardi 7 décembre à LILLE

MANIFESTATION REGIONALE

15h place de la République

(jusqu'à la Grand'Place)

AG des syndiqués de la FSU

17h lycée Pasteur

pour débattre des suites de l'action.

A AFFICHER SUR LE PANNEAU SYNDICAL

ACTION

GREVE du 7 décembre :

- la préparer en prenant une **heure d'information syndicale** dans la semaine du 29 novembre
- matériel envoyé dans la circulaire : **tract** en annexe 1 et **affiche** (à agrandir en A3) en annexe 2
- mobiliser pour une participation massive à la **manifestation régionale** en préparant une banderole pour l'établissement, en prévoyant une participation bruyante et colorée à la manif.
- Participer à l'**AG des syndiqués FSU** au lycée Pasteur de Lille **pour débattre des suites de l'action**

MANIFESTATION REGIONALE A LILLE

15 h : place de la République (jusqu'à la Grand'Place)

AG des syndiqués de la FSU

17h lycée Pasteur

Manif du 7 décembre : déplacements en bus prévus par la FSU

bus	départ	passage à
N°1	Maubeuge - 13h30 Hôtel de ville	Valenciennes - 14h Place des acacias
N°2	Calais - 13h15 Hôtel de ville	Grande Synthe - 13h45 Centre Cial Boulanger
N°3	Cambrai – 13h15 Hôtel de ville	Douai – 14h Place BARLET

Inscriptions :

bus n°1 : Danièle PRZYBYLAK (06 13 50 57 76)

bus n°2 : Yves PANNEQUIN (06 14 48 58 93)

bus n°3 : Alain STUBERT (Cambrai) 03 27 85 21 23 et André LEGER (Douai) 03 27 96 33 57 ou 03 27 98 03 24

(établissement)

La manifestation : rendez-vous à 15h place de la République, face à la Préfecture (la manifestation se terminera sur la Grand Place de Lille).

Elle sera suivie d'une **Assemblée générale des syndiqués de la FSU** pour débattre des suites de l'action : à 17 heures, lycée Pasteur de Lille (près de la gare Lille-Flandres).

RAPPORT THELOT ET FORMATION INITIALE DES ENSEIGNANTS

LES PROPOSITIONS DU RAPPORT THELOT

- **Niveau de recrutement** : « des PE et des PLC resteraient au niveau de la licence. (...) les diverses licences devraient être sans doute plus larges qu'actuellement, pour éviter chez les étudiants une spécialisation excessive et favoriser au contraire une certaine polyvalence. »

- **Concours** : « des épreuves écrites académiques et un entretien d'aptitudes et de motivation »

- **Stage** : « une formation professionnelle d'une durée de deux années rémunérées [stage de 12 h / semaine + stage de pratique accompagnée, les stagiaires exercent pendant une semaine dans les différents niveaux ou types d'établissements (écoles, collèges, lycées et lycées professionnels) + stage en entreprise.]

Les candidats admis seraient affectés dans l'IUFM d'une académie en fonction de leurs choix régulés par le nombre de places offertes par les besoins de l'académie et de leur classement. (...) La première affectation conditionne le lieu de formation (académie) et celui des premières années d'exercice (trois par exemple). »

- **Titularisation** : « Après deux années de formation, la titularisation est prononcée après l'obtention d'un certificat d'aptitude professionnelle. Cet examen, devant un jury, porte sur :

- l'enseignement de la discipline du concours initial ;

- un entretien avec le jury sur les dimensions transversales et éthiques du métier (connaissance du système éducatif, déontologie et aptitude du candidat aux diverses facettes du métier d'enseignant) ;

- l'enseignement d'une discipline complémentaire, au choix du candidat. »

LES PROPOSITIONS FILLON DU 18/11

Les IUFM deviendront des unités intégrées aux universités. L'étudiant en IUFM accèdera à des unités de valeur (ou crédits) qui lui permettront d'accéder à une partie de Master disciplinaire (deux semestres, à compléter en formation continue dans la suite de la carrière).

Après la fin de la scolarité en IUFM, le nouveau professeur sera affecté dans l'académie où se trouve son IUFM de manière à garder un lien avec ses formateurs. Une prime d'installation de l'ordre de 1000 € lui sera attribuée.

POUR LE SNES

- il faut élever le niveau de recrutement, non seulement pour asseoir nos revendications salariales (ce n'est pas en augmentant ce niveau après le recrutement que le problème sera réglé), mais aussi et surtout parce qu'il faut une formation disciplinaire et scientifique de haut niveau pour faire face à des tâches de plus en plus complexes et des conditions d'enseignement de plus en plus difficiles. Or, le recrutement à la licence rend les enseignants titulaires du diplôme post-bac, le moins élevé actuellement dans le cadre de la réforme LMD (Licence, Master, Doctorat). Le mandat actuel « bac + 4 pour les certifiés, bac + 5 pour les agrégés » sera à revoir lors du prochain Congrès à la lumière de cette réforme. Cette revendication ne peut évidemment pas se concevoir sans une politique massive de pré-recrutements. Elle est bien sûr en opposition avec la tentative de retour à la bivalence contenue dans les rapports officiels.

- les stagiaires, affectés dans l'académie de préparation au concours pour leur formation, ne doivent plus servir de moyens d'enseignement, mais être affectés sur le service de leurs tuteurs, qui bénéficieraient ainsi d'une décharge horaire.

- pour les néo-titulaires, une première année à mi-service permettant de continuer à se former. Une prime d'installation généralisée (mais pas revue à la baisse comme le fait F.Fillon par rapport à celle que touchent actuellement les affectés en région parisienne ou dans la communauté urbaine de Lille).

- Le SNES s'oppose à la tentative d'introduction de recrutement régional contenue dans les propositions Fillon : le recrutement national est le seul garant d'égalité à travers tout le territoire et régionaliser le 2nd degré reviendrait à obliger les étudiants à passer les concours là où il y aurait des places, à Amiens, Versailles, Créteil (et plus forcément Lille) et à bloquer ensuite tout mouvement entre les académies (à l'instar de ce qui se passe pour les PE) !

RAPPORT THELOT ET AUTONOMIE DES ETABLISSEMENTS

LE CONSTAT DE LA COMMISSION :

La loi de 1983 a instauré un domaine d'autonomie de l'établissement. Le rapport Thélot propose de renforcer celui-ci en mettant en avant :

- La nécessité de valorisation de tous les personnels.
- Le renforcement de la « collégialité pédagogique »
- L'intervention de tous les partenaires (parents mais aussi des entreprises cf. « professeurs associés »).

LES PROPOSITIONS DE LA COMMISSION :

- Une présence physique plus grande des personnels (cf. redéfinition du métier d'enseignant).
- La création d'un « directeur de la vie éducative », CPE choisi par le chef d'établissement et intégré à l'équipe de direction.
- La création d'un « conseil de la communauté éducative », la suppression des instances existantes.
- La mise en place d'un « directeur des études » intégré à l'équipe de direction. (professeur appelé à devenir un « cadre » !)
- Le pilotage par objectifs.
- Le renforcement de l'autorité de l'équipe de direction, pédagogique (!!!) , éducative, administrative et financière.
- La responsabilité de recrutement de certains personnels d'enseignement laissée au chef d'établissement.
- Elargir le recrutement des chefs d'établissement à « cadres issus d'autres sphères que l'enseignement ».
- Une évaluation des établissements par des « évaluateurs externes ».
- La contractualisation et le pilotage de proximité des moyens.

L'ANALYSE DU SNES :

Le souci de travailler en équipes pluri-professionnelles dans le respect des qualifications ne saurait masquer **l'absence totale de remarques concernant les moyens**. En redéfinissant le service des personnels, il s'agit d'assurer des missions pour lesquelles les personnels ont disparu (MI-SE et emploi-jeunes, CES-CEC...). Le rapport prétend renforcer le travail collectif alors même que la décentralisation remet en cause celui-ci : ATOSS et personnels administratifs. Qui croira qu'en mettant en place des échelons hiérarchiques supplémentaires : 3 au moins avec pour objectif avoué le renforcement du pouvoir des chefs d'établissement, le travail collectif en sortira lui-même renforcé ? Les décisions « collégiales » risquent en fait d'être les décisions du chef d'établissement, aidé en cela par **une bureaucratisation et une caporalisation** de tous les aspects de l'exercice du métier. Ne rencontre-t-on pas à la page 93 l'exigence d'un « devoir de réserve » ? Le paragraphe intitulé « Développer la collégialité des pratiques pédagogiques » dresse un **inventaire pointilleux des nouvelles tâches** qui seraient dévolues aux enseignants : on y trouve pêle-mêle : **l'orientation, la lutte contre la violence scolaire ou encore le remplacement des professeurs absents...**

La dernière partie consacrée au « pilotage de proximité » reprend et renforce les dérives que nous connaissons déjà : globalisation et contractualisation des moyens (cf. LOLF), rôle déterminant du projet d'établissement, logique des « bassins d'emploi » dans lesquels les décisions –en dépit des déclarations de principe- sont prises en toute opacité.

L'autonomie des établissements est ici le **cadre de la casse des statuts des personnels et de celle d'un service public dont la mission est d'assurer l'égalité sur tout le territoire**. Le rapport Thélot met en place une logique managériale qui conduit à inféoder l'école aux intérêts locaux et ce, au moindre coût.

LES EXIGENCES DU SNES

- Le maintien de tous les personnels dans la **fonction publique d'Etat**.
- Des programmes et horaires nationalement définis, ce qui exclut toute déclinaison locale.
- Le respect de la **liberté pédagogique**. Tout projet doit émaner des équipes et être financé sans amputer les moyens dévolus aux horaires obligatoires et à la mise en place des options.
- Donner aux CA des établissements les moyens de fonctionner de façon plus **démocratique** ; en ce sens, **des moyens doivent être mis à disposition de tous les élus**. L'élaboration du projet d'établissement dans le cadre défini ci-dessus, doit être le fruit d'un travail collectif. Le recrutement hors de l'éducation nationale de chefs d'établissement « managers » **ne pourrait que renforcer le côté purement « gestionnaire » et autoritaire**.
- Le maintien de la **double évaluation des personnels** : administrative et pédagogique.
- Des **créations d'emplois** statutaires à la hauteur des besoins.

CTPA du 17 novembre 2004

Représentants SNES-FSU: Michel Devred, Karine Boulonne, Noëlle Célérier.
Premier C.t.p.a. de l'année scolaire, premier C.t.p.a. avec le Recteur Debbasch

Ordre du jour:

Bilan de la rentrée: effectifs, structures, orientation (voir BA 247 de décembre 2004).
Bilan du mouvement 2004 (voir BA 247 de décembre 2004)
Carte des APV pour mouvement 2005 (analyse S.n.e.s. dans 247 de décembre 2004)
Questions diverses (voir BA 247).

Déclarations préalables:

FSU par Michel DEVRED (Voir sur le site), CGT, UNSA, SGEN CFDT et FO

Réponse du Recteur :

opinions syndicales jugées très négatives.

- **Budget 2005** : un budget important pour l'Etat qui tient compte de la baisse démographique (20% de baisse nationale pour académie de Lille). Des incidences sur les moyens attribués à l'académie mais des efforts rectoraux pour que d'autres critères soient pris en compte. L'EN reste une priorité nationale.
- **Plan de cohésion sociale** : déclinaison de ce plan dans la région et dans l'EN à l'étude.
Beaucoup d'attentes de la part du Rectorat..
- **Rapport Thélot / Loi d'orientation** : les propositions gouvernementales prochaines (le lendemain du C.t.p.a.) devraient se démarquer en partie du rapport Thélot.
Le rapport Thélot est fidèle au miroir des débats, tout en traduisant les conclusions d'une commission indépendante!
- **Décentralisation** : une loi de la République
Travail avec les chefs d'établissement qui informent les personnels TOS
Des garanties statutaires (pour les personnels) et financières (pour les collectivités locales).
Pas de difficultés dans les relations entre le rectorat et les collectivités territoriales: services rectoraux à la dispositions des services départementaux et régionaux.

Michel DEVRED :

ne comprend pas alors les informations venant des CT (dont le CG 62) et qui se plaignent des blocages du Rectorat.

Madame DELHOUGNE secrétaire générale du Rectorat :

Depuis le 08 octobre, transmission des états des TOS aux CT; 2 problèmes : EMOP / personnels des cités scolaires.

Demande d'une CT (CG 62 ?) avec une enquête très précise et donc en cours de renseignements par le rectorat

1^{er} GT : état des lieux des données informatiques et des problèmes (18 novembre)

2^{ème} GT : périmètre fin des personnes transférés (23 novembre)

Puis 1 GT / recrutement et 1 GT / formation

Prochaine réunion le 10 décembre: choix de la date nationale pour définir les effectifs transférés (31 décembre 2002 – 31 décembre 2004): la date choisie sera celle correspondant aux effectifs les plus élevés.

CARTES DES APV : (affectations à caractère prioritaire justifiant d'une valorisation)

Se reporter à l'US spécial mutations page 13 pour comprendre ce nouveau dispositif.

Voir BA 247 de décembre 2004 pour analyse du S3

Le C.t.p.a. doit donner son avis sur le classement APV proposé par le recteur pour l'académie de Lille. Un travail préalable a été fait en GT avec les organisations syndicales.

Critères : critères sociaux des établissements / turn-over des personnels

Proposition: Tous les postes des personnels d'enseignement et d'éducation des établissements sensibles, violence et éducation prioritaire sauf 1 (en raison de la fusion des collèges Boileau et Albert Samain de Dunkerque)

Sont écartés pour éviter les affectations en extension: les EREA, les postes de CPE logés en cas d'interna.

APV : tous les supports d'un établissement valorisé à l'entrée comme à la sortie.

SNES-FSU: déclaration (à consulter sur le site) et demande de vote.

Vote: 5 votes contre (FSU-FO), 4 refus vote (CGT-UNSA), 11 pour (Administration etSGEN)

Questions diverses : (compte-rendu dans BA 247)

laïcité; état des lieux 3^e à projet professionnel / projet Technologique; assistants d'éducation : demande d'une enquête lourde; bilan des FIL.

Prochain CTPA prévu le 15 décembre: dotation académique pour rentrée 2005



**Le projet Fillon marque un tournant pour notre système éducatif:
mobilisons-nous dès le 7 décembre pour faire entendre nos propositions pour l'école publique.**

Derrière les propos lénifiants du ministre, se cache la réalité du projet. Avec ses propositions pour une nouvelle loi d'orientation, Fillon remet en cause les missions de l'école et la gestion du système éducatif.

"Une école plus juste"?

"80% des élèves au baccalauréat, 100% d'élèves qualifiés, 50% d'une classe d'âge dans le supérieur"?

Faux! La machine à exclure les enfants des milieux populaires, déjà victimes de l'inégalité scolaire, est mise en place:

- un socle commun qui serait élargi par rapport à celui proposé par Thélot, mais sans ancrage disciplinaire,
- l'introduction dès le primaire d'une école à plusieurs vitesses,
- l'exclusion d'élèves dès la 5^{ème} (par l'apprentissage et le plan Borloo) et la filiarisation croissante pour ceux qui sont encore scolarisés sous couvert de diversification et de cheminement à la carte,
- le maintien et le développement du contrôle continu au brevet et au bac sur des épreuves choisies par les élèves: comment ces examens pourront-ils garder leur valeur de diplôme national?

"Une école plus efficace"? Un service public de qualité?

Faux! Il n'est plus question de maternelle à 2 ans. L'aide aux élèves se résume dans la proposition de trois heures de soutien individualisé. Le système de remplacement envisagé s'apparente à une garderie. Le rôle des personnels qualifiés comme les CPE, les Copsy, les infirmiers et les assistants sociaux, aux côtés des enseignants n'est pas étudié.

Et les annonces du ministre sur le recrutement, sur le budget indiquent une volonté de réformer sans moyens et de ramener les taux d'encadrement au niveau de ceux du début des années 90. Les chiffres avancés (17 000 recrutements par an sur cinq ans dans le second degré) aboutiraient à un déficit de plus de 10 000 enseignants, compte tenu des départs en retraite et des effectifs prévus d'élèves.

Pas de modification des services et des statuts des enseignants?

Faux! Le ministre envisage une redéfinition inadmissible des services et des statuts :

- la fin de la définition hebdomadaire des services avec la possibilité donnée au chefs d'établissement d'imposer 2 heures supplémentaires pour le remplacement des absences inférieures à 3 semaines (donc l'essentiel des remplacements). La tentation sera grande de morceler au maximum les emplois du temps !
- Le conseil pédagogique prévu 'annonce une hiérarchie intermédiaire,
- la formation continue en dehors du temps de service,
- le silence sur les autres catégories de personnel: sans effet sur la redéfinition du service des enseignants?

Inutile de s'inquiéter trop vite, la loi n'est pas votée ?

Les décisions prises pour le mouvement 2005, pour la promotion à la hors-classe montrent clairement que la solution choisie, c'est une liberté bien encadrée, où le salaire, la carrière, le lieu de travail seront liés à la bienveillance de chefs toujours plus nombreux et exigeants.

Quelques annonces mal budgétées ne peuvent masquer que **le projet Fillon marque un tournant pour notre système éducatif** en privilégiant le tri social, les disparités croissantes entre établissements, les atteintes aux statuts, et en se pliant aux restrictions budgétaires. Il affaiblit ainsi l'école publique, quand le secteur privé se penche avec appétit sur le "marché de l'éducation"! Il répond mal aux besoins de notre société, de son économie et de la démocratie !

Le SNES considère qu'il est de ses responsabilités d'alerter les personnels et de les appeler à se mobiliser en faisant grève le 7 décembre, afin d'être en position de force lors des négociations avec le Ministère, sur le budget, sur la loi d'orientation et sur la programmation des recrutements.

A chacun de prendre dès maintenant ses responsabilités.



Annexe 2

Le SNES-FSU appelle les personnels du second degré à la grève le mardi 7 décembre

Un budget 2005 qui aggrave les difficultés des rentrées précédentes

Suppression de 20 000 postes d'enseignants et de 30 000 postes d'encadrement éducatif en quatre ans
Plus de 5 000 non-titulaires au chômage à cette rentrée
Refus de recruter les enseignants en nombre suffisant (déficit de 5 à 10 000 selon l'ampleur des départs à la retraite) pour assurer le maintien de l'encadrement aux rentrées 2005 et 2006.
Mouvement national et promotions (hors-classe...) profondément modifiés, avec remise en cause de l'équité entre les personnels et des principes qui assurent l'égale qualité du service public sur tout le territoire national.

Loi d'orientation: après les retraites, Fillon veut "réformer" l'école... !

Derrière les ambitions affichées par Fillon, **quels moyens** proposés pour les atteindre?
La reprise du « **socle commun des indispensables** » proposé par Thélot : la définition d'un bagage minimal de connaissances et de compétences, introduisant dès le plus jeune âge une école à plusieurs vitesses, une école qui **choisit** l'adaptation et l'exclusion plutôt que la lutte opiniâtre contre l'échec scolaire.
L'inégalité scolaire aggravée par le **tri social plus précoce** (insistance mise sur l'apprentissage) et par les disparités croissantes entre établissements.
Contraintes budgétaires et **atteintes aux statuts** : exemple de la « réquisition », par les chefs d'établissement, des enseignants pour remplacer leurs collègues absents.
Fillon et Borloo, les rapports Thélot et Camdessus: des convergences au-delà des différences de tons pour accompagner la réforme de l'Etat, de ses services publics et de la Fonction publique.

Un pouvoir d'achat en constante diminution : moins 5 % depuis 2000

Un Ministre de la Fonction publique qui casse du fonctionnaire d'Etat chaque fois qu'il le peut et ne laisse aucun espoir de rattrapage de salaire lors des négociations repoussées au 8 décembre !

Le système éducatif est aujourd'hui à la croisée des chemins : libéralisation ou démocratisation ?

Le mot d'ordre du printemps 2003 est plus que jamais d'actualité :

« **Dans tous les quartiers, dans toutes les régions, un même droit à l'éducation !** »

Avec le SNES et le SNEP au plan national, avec tous les syndicats de la FSU Nord,
Prenons nos responsabilités et refusons la résignation : entrons dans l'action

GREVE le mardi 7 décembre

Manifestation régionale : 15 h place de la République à Lille
Assemblée générale des syndiqués de la FSU à 17 h (lycée Pasteur Lille) pour débattre des suites de l'action.

Non aux régressions, pesons pour d'autres choix